



Réf. Farde e-Assemblées : 2613746

N° OJ : 12

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Annulation d'un subside nominatif repris dans la liste de transferts votée au Conseil communal du 20/12/2023.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu la liste des transferts reprenant des subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 20/12/2023;

Considérant que l'événement n'avait plus besoin d'un soutien financier;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Annuler le subside nominatif de 20.000,00 EUR à l'article 76201/43501 du budget ordinaire 2024 au profit du Service public fédéral Affaires étrangères pour l'événement "World Cocoa Conference".

Article 2 : Libérer les crédits mentionnés en article 1.

Annexes :